VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE MODERNE

A Deux Etages et Mansarde.

Avec de Jolis Terrains, dans un Excellent Voisinage.

6310, CARONDELET.

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de William H. Krone.

Suite de la Cour Judiciaire de District et pour la Paroisse de Tremanay, Les DAB DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 10 JANVIER 1905.

midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, rue Baronne, il sera vendu à l'encanteur public, en vertu d'un ordre daté le 14 novembre 1904, par l'Hon. Theo M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après désignée, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claire, Orléans, Carondelet, Washington et Hialeah, mesurant 75 pieds de face à la rue Claire, sur une profondeur de 150 pieds de l'emplacement de la rue Washington sur une profondeur de 150 pieds, mesure américaine. Les améliorations comprennent une résidence moderne à deux étages et mansarde, désignée par le No 3818 rue Carondelet, et à deux étages et mansarde dans le fond, ayant sur le devant quatre chambres et deux chambres au second étage, vestibule, vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, lavoir, remise, dans le fond, galerie sur le côté sur la rue de chaque vestibule, 8 grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., au second étage dans la mansarde une chambre et une salle. La maison est agréablement située et a le gaz partout, le tout entouré d'ombrage et pourvue d'allées et jardin.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui indossés portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication, payables à son propre ordre par lui endossés, garantis par hypothèque spéciale et bien de vendeur, du privilège sur la propriété vendue, avec la perte de non-obtention et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent le opera ram d'avance en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. M. Quinones, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Clegg & Quinones, Harvey S. Ellis, avocats.

19 déc—19 11 18 25—jan 1 8 15

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre désirable avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné par l'avenue Washington, les rues Rocheblave, Tonti et Quatrième.

Jeudi le 5 janvier 1905—Succession de Henry Kalve.

No 73,097—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 5 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre émis et signé le 15 novembre 1904 par l'Hon. Geo. H. Dupré, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera à l'encan public, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 113, borné par les rues Troisième, Quatrième, Laurel et Constance et mesurant vingt neuf (29) pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 916 rue Troisième; les améliorations consistent en un bâtisse en bois à un étage, retiré de la banquette, comprenant galerie sur le devant, environ 7 chambres, le tout contenant grande écurie, citerne, hangar, poulailler, etc., le tout connu comme 2719 avenue Washington.

Termes et conditions— Une moitié en plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui indossés portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication payables par hypothèque spéciale et bien de vendeur, du privilège sur la propriété vendue, avec la perte de non-obtention et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent le opera ram d'avance en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. M. Quinones, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Clegg & Quinones, Harvey S. Ellis, avocats.

19 déc—19 11 18 25—jan 1 8 15

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés des Premier et Quatrième Districts à l'Encan.

Les quatre quartiers de Résidences Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau, encoignure de la rue Quatrième,

Cottage Double Nos 1205-07 rue Clara, et le Cottage Double 1213-15 rue Clara seront vendus à l'encan à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

MARDI, LE 3 JANVIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 3 janvier 1905, à midi la propriété ci-après—

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Tonti et Pelican, mesurant 50 pieds de face à la rue Rousseau, sur 119 10" de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Olivier (maintenant rue Martin) et la rue Bravo, désigné par le No 7 sur un plan dressé par A. S. Phelps, ancien voyer, le 1er janvier 1846, et d'après un autre plan par Giroux et Castaing, anciens architectes le 26 avril 1853, et déposé au bureau de R. E. Rey, ancien notaire. Le dit lot mesurant en mesure américaine 32' de face à la rue Clara, plus ou moins, par 112' 7" 1" de profondeur plus ou moins. Entre lignes parallèles et étant à une distance de 32' de l'encoignure des rues Olivier et Clara. Les améliorations sont connues comme 1205-07 rue Clara.

3° Un autre certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, désigné par le No 9 sur le susdit plan et mesurant aussi 32' à la rue Clara plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles et étant à une distance de 96' de l'encoignure des rues Olivier et Clara. Les améliorations consistent en un cottage double connu comme 1213-15 rue Clara.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a, à un an ou en un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication, le même devant être garanti avec 5 pour cent hypothécaire et de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être payées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs et les assurances devant être payées en cas de feu au porteur des billets devant être transférées par l'acquéreur en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être enregistrés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,

Encanteur et Courtier de Propriétés Foncières.

27 nov—27—déc 4 11 18 25—janv 1 8

P. A. Dugas, avocat.

F. D. Charbonnet, avocat.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Spéculation.

NO 313 RUE N. REMPARTS,

Traversant à la rue Bassin. Contigue à l'usine de la Merchant's Electric Co.

Et les Propriétés Désirables pour Placement,

No 805 rue Royale, No 1210 rue Galvez et No 1215 rue Galvez

A L'ENCAN, A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE,

MARDI, 10 JANVIER 1905, A MIDI.

No 74,742—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—Interdiction de Charles Garvey.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, le dit ordre daté et signé le 29 novembre 1904, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 10 janvier 1905 à midi les propriétés ci-après savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et désigné comme le No Trois de l'îlet No 11, lequel est borné par les rues Romparts, Conti, Bienville et Bassin, sur un plan de cette partie de la ville déposé à la "Commune", lequel dit lot mesurant plus ou moins trente et un pieds de face sur chacune des rues Romparts et Bassin sur une profondeur s'étendant de l'une à l'autre des dites rues de cent vingt pieds, plus ou moins, le tout en mesures françaises.

Les améliorations sont connues No 313 rue N. Remparts et consistent en une résidence spéciale en briques. La propriété sera vendue sujette au bail locataire.

Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Romparts, Conti, Bienville et Bassin, sur un plan fait et signé par D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 1er septembre 1875 et annexé à un acte de vente pardevant J. Bonforte, notaire, le 12 septembre 1885, étant la moitié dudit lot, le plus près de la rue Quartier et commençant à quatre vingt treize pieds, dix pouces de l'encoignure de la rue Hôpital.

Les améliorations sont connues comme No 1215 rue Galvez et consistent d'un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette au bail locataire.

Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Quartier et désigné par la lettre "B" et ayant en mesure américaine, les dimensions suivantes, à savoir: Cinquante quatre pieds, sept pouces, et deux lignes de face à la rue Galvez, cent trente six pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Quartier et quarante pieds cinq pouces et deux lignes de largeur sur quarante deux pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve, le tout d'après un plan fait par Edgar Pillé, architecte le 3 septembre 1881 et d'après aussi, à un plan, du dit lot fait par ledit Edgar Pillé, et annexé à un acte de vente par Joseph Cavillier, notaire, le 20 novembre 1883.

Les améliorations sont connues comme le No 1210 rue Galvez et consistent en un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette au bail locataire.

Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, payables par hypothèque spéciale et bien de vendeur, du privilège sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les acquéreurs devant assurer les taxes de 1905, payer pour les actes de vente pardevant Marshall Quintero, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau.

4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 9 10

MM. Clegg & Quinones, avocats, Bâtisse Hennen.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et S Front, jusqu'aux rues Berthaut et Lyon.

JEUDI le 26 JANVIER, 1905.

Succession d'Arthur Lonet et femme.

No 72,754 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre émis, daté et signé le 16 décembre 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui y trouvent et tous les privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, S. Front, Berthaut et Lyon, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Meschacom, voyer, et daté le 20 décembre 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kerlec, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade à la rue S. Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions— Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant Val J. Benoit, notaire. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

J. O. Henriques avocat.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

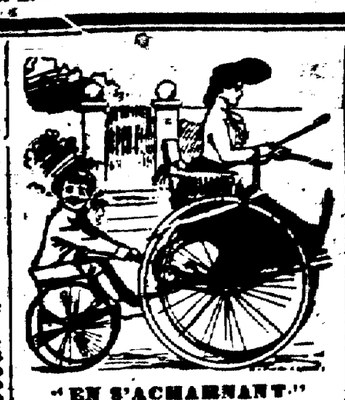

"EN S'ACHARNANT"

sur notre réputation quelques marchands s'imaginent qu'ils inclurent en erreur nos clients et d'autres qui nous connaissent me les bien. Grave erreur—nous maintenons notre commerce et nous obtenons de nouveaux clients en raison de l'excellence des véhicules— Voitures, Wagons, Surreys, Runabouts, Barrouches et Buggies avec bandes en caoutchouc que nous vendons. Nous vous comparons parmi nos clients si vous examinez notre stock, nous avons un grand fonds d'assortiment de Harnais.

JOSEPH SCHWARTZ CO., Ltd.

821-831 rue Perdido.

Agents des célèbres wagons de ferme et roulage de Piedmont et Tennessee.

Quartier-général des Fabricants de Voitures et de Wagons, Quincaillerie, Matériel, etc.

1 sept—6m—dim jeu

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

ILET DE TERRE

D'une Grandeur Extra dans la Section des Chantiers

Du bois de construction et de manufacture du Premier District, à un lot seulement du Nouveau Bassin et à deux lots du chemin de fer électrique de la rue Washington.

Succession de Samuel Powers.

No 45,593 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 3 janvier 1905, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, bureau 738 rue Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D No 45,593, daté et signé le 2 décembre 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marley, maintenant Lowerline, les rues St Pierre, Dix-septième, maintenant Vénus, et Vercingétorix, maintenant Aglaé, ayant une façade de trois cent cinquante pieds (350) chacun sur l'avenue Marley, maintenant la rue Lowerline, et la rue St Pierre, et deux cent cinquante (250) pieds sur chacune des rues Dix-septième ou Vénus et Vercingétorix ou Aglaé.

Conditions Comptant— 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

4 déc—4 11 18 25—janv 1 8

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

516 et 520 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à l'encan, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Succession d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Common. A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci-dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 73,406 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 20 décembre 1904. A l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dudit faubourg, ledit nouveau de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Pedro, maintenant avenue St Roch entre les rues Grandsabommes, maintenant Dauphine et Craps, maintenant rue Bourgogne, et bornée par la rue Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds, bornés sur un côté par les lots Nos 189 et 190, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistent en un cottage double connue comme les Nos 518 et 520 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté, rapportant un loyer mensuel de $21.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer la plus de son chèque toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jos. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. A. Wenck, avocat.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées. La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; à Algier, au Dry Dock, Phone 38.

Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315, PHONE 576.

1 Sept—10m—dim mar ven

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Christian Jacobs et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,971—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Frank G. Reinold, avocat.

31 déc—31—janv 4 9

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Dans l'affaire de Mme Bertha Rodewald et les mineurs Emilie, Cornelia, Louis Mehrdiek.

No 74,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Common—JEUDI, le 12 janvier 1905 à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 29 novembre 1904, et signé en cour ouverte le 5 décembre 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire susdite intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites à savoir—

Premier—Un certain lot de terre situé dans la première division de cette ville, dans l'îlet Nos 564-566, borné par les rues Annette, Villere, Cruikshank et St Bernard, désigné par le No "trois" sur un plan fait par C. A. De Armas, le 3 novembre 1859; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Annette et Villere et mesurant 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette sur 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et égale à la rue Villere, mesure américaine. Les améliorations sur ledit lot portent les Nos municipaux 1343 et 1344 rue Annette.

Deuxième—Un lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Trois et mesurant 34 pieds de face à la rue St Bernard, 137 pieds de profondeur sur une ligne de séparant du lot No 2; avant 102 pieds de profondeur sur la ligne de séparant du lot No 4 et 25 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations sur ledit lot portent le numéro municipal 1277 rue St Bernard.

Troisième—Un lot de terre situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de Jos. Cavillier, ancien notaire, ledit lot mesurant 34 pieds de face à l'avenue St Bernard, 137 pieds de profondeur sur une ligne vers le séparant du lot No 4 et 107 pieds 7 pouces et 3 lignes (plus ou moins) de profondeur et égale à la rue Villere, et 25 pieds sur la ligne du fond. Les améliorations sur ledit lot consistent en une écurie à l'encoignure des rues Villere et St Bernard, et un cottage simple faisant face à la rue Villere.

Quatrième—Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 496, borné par les rues François, Urquhart, Tonti et Hamlin, désigné par le numéro "Un", formant l'encoignure des rues François et Urquhart, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue François par 127 pieds 1 pouces et 3 lignes de profondeur et égale à la rue Urquhart. Les améliorations sur le dit lot consistent de deux maisons, une à l'encoignure et l'autre sur la rue Urquhart.

Cinquième—Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 566, borné par les rues St Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré, désigné par le numéro "Douze", sur un plan dressé par M. Pilié, voyer, daté le 21 avril 1836, mesurant 28 pieds de face à la rue St Antoine, par 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, mesure américaine.

Les améliorations sur ledit lot portent les Nos municipaux 1371 et 1373 St Antoine.

Sixième—Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet Nos 532 534, borné par les rues Villeré, Robertson, Annette et St. Bernard formant la moitié de l'ancien lot No 491 de l'îlet 46 et mesurant en mesure Américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré par 150 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations sur le dit lot portant le numéro municipal 1307 rue Villeré.

Septième—Une portion de terre située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, formant l'encoignure des rues Annette et Villeré et mesurant en mesure américaine environ 28 pieds 6 pouces de face à la rue Villeré sur 50 pieds, mesure française, de profondeur et égale à la rue Annette, étant une partie de l'ancien lot No 439 de l'îlet No 48. Les améliorations sur ledit lot portant le numéro municipal 1362 rue Villeré.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, divisée en coupons égaux représentés par les billets des acquéreurs, portant 5 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat

11 déc—11 18 25—jan 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur du Quatrième District

Dans l'affaire de Mme Amelie Mikesch, administratrice.

Succession de Mme Dorothée Stiess vs les mineurs Théodore Coppersmith et John Coppersmith.

No 73,818—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 830 rue Commune—JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne.

En vertu d'un jugement rendu et jugé en Cour ouverte le 5 décembre 1904 et signé le 9 décembre 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 116, borné par les rues Constance, Sixième, Laurel et Septième, désigné sur un plan fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville le 2 mai 1904, par la lettre "C". Ledit lot mesurant commençant à une distance de soixante cinq pieds cinq pouces de l'encoignure des rues Septième et Constance, trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quatre vingt dix pieds six pouces avec l'usage d'une allée commune de deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance, sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces où il se termine. Ledit lot C est une subdivision d'une portion de terre antérieure désignée sur la lettre B et formant une portion des lots originaux dix sept et dix huit.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que le ci-dessus, désigné sur le même plan chaque le ci-dessus, par la lettre "D". Ledit lot commençant à une distance de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Constance et Septième et mesurant vingt huit pieds huit pouces et une ligne de face à ladite rue Constance sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Septième le long d'une allée séparant du lot C de vingt sept pieds six pouces, de là allant parallèlement à la rue Constance deux pieds deux pouces et six lignes, de là parallèlement à la rue Septième trente neuf pieds, de là parallèlement à la rue Constance, trente pieds dix pouces et sept lignes et de là parallèlement à la rue Septième, soixante-six pieds six pouces à la rue Constance avec l'usage d'une allée commune aux lots "C" et "D", deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces. Ledit lot D est une subdivision d'une portion de terre désignée par la lettre B et formant une portion des lots originaux dix sept et dix huit.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant James Boyd Grunage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour la plaignante

11 déc—11 18 24 25—jan 1 8 12

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

—6v—1an

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

1786 acres de terre

Dans la paroisse de Livingston.

Succession de James Clark

Mme Alice Lee McCoylet née v. L. Z. Gowers, No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un jugement rendu le 9 mai 1904 et signé le 13 mai 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, située dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, à savoir:

1° Le nord 1/2 section fractionnelle 23, contenant 316.63 acres.

2° Lots 1 et 2 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4, et S. E. 1/4, et S. E. 1/4 de N. E. 1/4 de la section 21, contenant 172.84 acres.

3° 1/2 O. de la S. O. 1/4 et N. E. 1/4 de S. O. 1/4 de la section 21, contenant 119.60 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22, et le lot 8 de la section fractionnelle 23, contenant 132.10 acres.

5° Les lots 2, 3, 4 et 5 de la section 23, contenant 123.90 acres.

6° S. 1/2 de la section 25 contenant 279 acres.

7° Les lots 1, 2, 4, 5 et 6 de la section 26 contenant 267 acres.

8° La section fractionnelle 15 contenant 185 acres.

9° 47 acres de la section 23, sur la "East Fork" du Bayou Barbary, 10.50 acres dans l'extrémité sud de la section 29.

10° 50 acres dans l'extrémité sud de la section 19.

11° 140 acres dans la section 42, connue comme la "Demar's Place", dans toutes les propriétés ci-dessus T. 5 S. R. 5 E.

Conditions 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph F. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pierson Walton & Pierson, Branch E. Miller, avocats

11 déc—11 18 25—jan 1 8 12

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

835 - 837 AVENUE ESPLANADE,

Entre Bourbon et Dauphine

1017 RUE TOURO,

Entre Remparts et St-Claude.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 74,538—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 862 rue Perdido.

Mercredi, 11 janvier 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 6 décembre 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet No 157 borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Bourbon et Dauphine, lequel lot est désigné par la lettre "A" et commence à une distance de 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de l'encoignure de la rue Dauphine, et mesure 34 pieds 10 pouces 5 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 65 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, d'après un croquis de O. A. de Armas, voyer, daté le 4 novembre 1881, annexé à un acte de M. T. Duenas, notaire, daté le 8 novembre 1881, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 835-837 avenue de l'Esplanade.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de H. Nieter par acte de Charles J. Théard, notaire, daté le 22 novembre 1898, enregistré C. O., livre 175, page 65.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 275, borné par les rues Tonti (autrefois Union), Français, Kempart et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Touro, par 155 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et fait partie du lot original No 60, sur un plan du Faubourg Marigny, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le No 1017 rue Touro

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant R. Beauvy, notaire, daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O., livre 100, page 631.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, divisée en coupons égaux représentés par les billets des acquéreurs, portant 5 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. l'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat

11 déc—11 18 24 25—jan 1 8 12

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de J. J. Ringer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Ringer, veuve de John J. Ringer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Sutton, avocats.

31 déc—31—janv 4 9

Succession de Christian Mauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,772—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Christian Mauer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Sutton, avocats.

31 déc—31—janv 4 9

Succession de Mme Catherine Reptein N